

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : INTIMIDATIONS, MENACES ET INTRUSION AU DOMICILE DE MONSIEUR DISMAS KITENGE, PRÉSIDENT DU GROUPE LOTUS, PAR DES INDIVIDUS NON IDENTIFIÉS

Douala-Cameroun: Appel urgent REDHAC N°0024/26012024

Douala-Kisangani, le 26 janvier 2024 : Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa coalition Pays-RDC sont vivement préoccupés par les menaces et intimidations à l'encontre de Monsieur Dismas KITENGE, président du groupe Lotus, à son domicile par des individus non identifiées.



Les faits

Du 16 au 17 janvier 2024, entre 2h et 4h du matin, des individus non identifiés se sont introduits par effraction au domicile de Monsieur Dismas KITENGE à Kisangani, où il se trouvait avec sa famille. Ils ont emporté une télévision et d'autres biens de valeur se trouvant dans différentes pièces de la maison avant de prendre la fuite à bord d'un véhicule non identifié.

Du 18 au 19 janvier 2024, d'autres individus non identifiés ont de nouveau attaqué le domicile de Monsieur Dismas KITENGE en y lançant des pierres.

Du 21 au 22 janvier 2024, aux environs de 2h du matin, une voiture a été aperçue aux alentours du domicile de Monsieur Dismas KITENGE, avec à son bord des individus non identifiés.

Le 22 janvier 2024, Monsieur Dismas KITENGE a déposé une plainte contre inconnu pour ces faits auprès du Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Kisangani.

Ces actes d'intimidation ont cessé suite à la mobilisation des membres de famille de Monsieur Dismas KITENGE venus renforcer la sécurité du domicile du Défenseur.

En rappel,

Le 10 janvier 2022, entre 16h et 18h, Monsieur Dismas KITENGE a reçu des appels d'un numéro masqué et un appel d'un numéro identifiable, provenant des personnes non identifiées se présentant comme des généraux de l'armée congolaise. Ces derniers se sont indignés des déclarations de Monsieur Dismas KITENGE au sujet du meurtre d'un soldat de la garde républicaine dans la nuit du 31 décembre 2021 au 1er janvier 2022 à Kisangani, province de la Tshopo.

Selon nos sources, ces actes d'intimidation font suite à la participation de Monsieur Dismas KITENGE à l'émission de radio « *Dialogue entre congolais* » diffusée sur Radio Okapi le 16

janvier 2024, consacrée à l'analyse de la majorité parlementaire acquise par l'Union sacrée à l'Assemblée Nationale congolaise à la suite des élections législatives du 20 décembre 2023.

Avant d'intervenir dans cette émission, Monsieur Dismas KITENGE avait déjà analysé et critiqué le déroulement de ces élections à travers des écrits sur les réseaux sociaux en date des 1^{er} et 2 janvier 2024.

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa Coalition pays-RDC :

- Dénoncent toutes formes de représailles par les autorités administratives, judiciaires et militaires qui se manifestent par les filatures, les écoutes téléphoniques, les menaces de mort, les arrestations, les intimidations et les traitements inhumains et dégradants ;
- Dénoncent et condamnent les atteintes répétées aux libertés fondamentales (liberté d'association, de manifestation, d'expression et d'information) en RDC en particulier et en Afrique Centrale en général ;
- Dénoncent les représailles à l'encontre des Défenseurs des Droits Humains en particulier celles subies par Monsieur Dismas Kitenge, les autres Défenseurs et les journalistes qui ne font que leur travail de Promotion, Protection et de Défense des Droits Humains ;
- S'insurgent fermement contre cette énième tentative d'enlèvement et/ou d'assassinat.

Aussi, au Gouvernement de la RDC, Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa Coalition pays-RDC :

- Demandent de mettre fin à ces attaques et actes d'intimidation, et de mener une enquête indépendante, rigoureuse, impartiale et transparente afin d'identifier les responsables et de les traduire devant un tribunal indépendant, compétent et impartial;
- Demandent que soient assurées la protection et la sécurité physique, psychologique et morale de Monsieur Dismas KITENGE et sa famille ;
- Exigent que cessent toutes formes d'intimidation et représailles sur les Défenseurs des Droits Humains, qui ne font que leur travail de Promotion, Protection et de Défense des Droits Humains ;
- Le tiennent pour responsable en cas de disparition forcée de Monsieur Dismas KITENGE et sa famille.

Enfin, Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa Coalition pays-RDC recommandent à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) et aux Nations Unies d'exiger du Gouvernement de la RDC :

- Le respect de la Convention des Nations Unies contre la torture et les traitements inhumains et dégradants ;
- Le respect du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques.

POUR TOUTE ACTIONS URGENTE

Adresse utile :

- S.E M. Félix Tshisekedi, Président de la République, Email : cabinet@presidentrdc.cd;
- M. Jean-Michel Sama Lukonde, Premier Ministre, E-mail : cabinet@primature.cd ;
- Mme Rose Mutombo Kiese, Ministre de la Justice, E-mail : minjustdh@gmail.com ;
- M. Fabrice Puela, Ministre des Droits Humains, Email : min-droitshumains@yahoo.fr ;
- M. Firmin Mvonde, Procureur Général près la Cour de Cassation ; E-mail : pgr_rdc@yahoo.fr, pgr_rdcongo15@yahoo.com ;
- M. Paul Empole Losoko Efambe, Ambassadeur, Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès des Nations-Unies à Genève, Suisse, Email : missionrdc@bluewin.ch / drcgeneva15@gmail.com
- M. Christian Ndongala Nkuku, Ambassadeur de la République démocratique du Congo à Bruxelles, Belgique, E-mail : secretariat@ambardc.eu.

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04

MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95

Facebook :RedhacRedhac

Twitter : @RedhacRedhac

Site-Web :www.redhac.info

REDHAC: Coalition-PAYS-RDC

Coordinateur : (+243) 999914958